



CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Etat des lieux quatre ans après son lancement

À DÉCOUVRIR

Certification environnementale 2

Les deux voies de la certification

Embargo russe 3

La production locale et les importations de primeurs privilégiées

Les marchés 4

Une production plus importante qu'en 2011

DOSSIER DU MOIS



A l'automne, le temps des bilans

La campagne 2013-2014 s'est achevée fin juillet. Une partie de l'automne a été consacrée à la réalisation des bilans de la campagne. Retrouvez les éléments essentiels à retenir. Plus d'infos sur cnipt.fr

Pomme de terre hebdo ne paraîtra pas la semaine prochaine. Rendez-vous le 22 novembre.

Issue du Grenelle de l'Environnement, la certification environnementale des exploitations agricoles propose d'identifier les exploitations déjà engagées ou souhaitant s'engager dans une démarche particulièrement respectueuse de l'environnement. Sa mise en place est volontaire et pilotée par la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE) animée par le ministère de l'Agriculture.

Le dispositif de la certification environnementale porte sur l'ensemble du périmètre de l'exploitation agricole et s'adresse à tous les types d'exploitation (grandes cultures, élevage, maraîchage, etc.). Il se décompose en trois niveaux, dont le premier est un prérequis pour prétendre aux deux autres. Quelque 5 500 exploitations agricoles sont déjà certifiées au niveau 2, et 138 ont atteint le niveau 3, dit de Haute Valeur Environnementale (HVE).

Pour atteindre le premier niveau, il faut être en règle avec les exigences environnementales de la conditionnalité des aides (domaines "environnement" et "santé des végétaux"), et des Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Les agriculteurs doivent également réaliser une évaluation de leur exploitation par rapport au référentiel défini pour le niveau 2 ou le niveau 3.

La certification est délivrée pour une durée de trois ans

Les niveaux 2 et 3 sont construits autour de quatre thématiques: biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de la ressource en eau. Ils font l'objet



> L'agriculture raisonnée figure parmi les cinq démarches bénéficiant d'une reconnaissance totale au niveau 2 de la certification environnementale.

d'une certification de l'exploitation agricole délivrée pour une durée de trois ans, par des organismes certificateurs agréés par le ministère de l'Agriculture.

Le niveau 2 est basé sur un référentiel comportant seize exigences à mettre en place sur l'ensemble de son exploitation agricole.


Le niveau 3 est basé sur une obligation de résultats, via des calculs d'indicateurs. Il s'agit d'une originalité pour ce type de démarche. En effet, peu de certifications sont basées sur des résultats chiffrés de performance.

L'agriculteur choisit entre deux voies d'accès celle qui correspond le mieux à son exploitation (lire p. 2). Une fois la voie choisie, l'agriculteur doit respecter l'ensemble des critères pendant toute la durée de validité de la certification HVE. Il ne pourra changer d'avis qu'à chaque renouvellement de la certification. ■

EN BREF...

Nutrition

Les pommes de terre, alliées des régimes

Selon une récente étude américaine, manger des pommes de terre au cours d'un régime n'empêche pas de maigrir. Contrairement aux idées reçues, son indice glycémique élevé n'est pas un frein. Cette étude confirme ce que les professionnels de la santé disent depuis longtemps. Il n'est pas plus efficace d'éliminer un aliment ou un groupe d'aliment pour maigrir. Ce qui compte, c'est réduire l'apport en calories. Les résultats sont rassurants pour les amoureux de la pomme de terre et tout consommateur qui aspire à la satisfaction de copieux repas encore sain. Surtout que 100 g de pommes de terre ne représentent que 80 Kcal. [En savoir plus](#) 

Source : www.sciencedaily.com

République tchèque

Une opportunité au printemps 2015

Le marché tchèque est actuellement sous pression, en lien avec la bonne récolte en Europe et les bons rendements locaux. Selon l'Office Tchèque de la Statistique, la récolte estimée est de 668 000 t, soit 25 % de plus qu'en 2013 mais 12 % de moins que la moyenne des dix dernières années. Les prix de vente sont en baisse, la demande reste faible. Cette tendance devrait persister jusqu'à la fin de l'année. Début 2015, les pommes de terre de qualité devraient manquer. Les pommes de terre tchèques n'ont pas été récoltées et ne sont pas stockées dans des conditions optimales, menaçant leur bonne conservation. Lors de la dernière campagne, les origines françaises et allemandes étaient leaders sur cette destination avec 65 000 t exportées chacune.

Source : Ubifrance

Les deux voies de la certification environnementale

La première voie, appelée "voie A", consiste à respecter quatre groupes d'indicateurs autour de chaque thématique (biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de la ressource en eau). Dans chaque thème, l'agriculteur doit obtenir au moins 10 points pour être certifié Haute Valeur Environnementale (HVE). Un point est obtenu lorsque la performance environnementale de l'indicateur est plus élevée que la situation de référence (exemple : moyenne régionale). Certains indicateurs permettent d'obtenir directement les 10 points requis. Ainsi, avec 9 % de sa SAU en infrastructures agro-écologiques (haie, fossé, cours d'eau, muret...), un agriculteur valide le volet biodiversité. Pour rappel, la conditionnalité en demandait 4 % pour 2013. La seconde voie, appelée "voie B", prend en compte deux indicateurs : poids des intrants dans le chiffre d'affaires et un indicateur sur le volet biodiversité (% d'infrastructures agro-écologiques par rapport à la SAU totale de l'exploitation ou part des prairies permanentes de plus de cinq ans dans la SAU). Le principal atout de cette seconde voie est son apparente simplicité. Cependant, l'indicateur basé sur le poids des intrants dans le chiffre d'affaires présente d'importantes limites : un calcul difficile et pas toujours possible, une forte dépendance aux prix des intrants, aux conditions pédoclimatiques et aux filières agricoles.

Un accès direct au niveau 2

Le dispositif de la certification environnementale prévoit la possibilité de reconnaître des démarches qualité et/ou environnementales existantes. Ces reconnaissances donnent un accès au niveau 2 du dispositif. Actuellement, vingt-deux démarches ont bénéficié de ce type d'équivalence (cf. encadré). La grande majorité n'est reconnue que partiellement, c'est-à-dire pour un type de production donné. Pour bénéficier d'une reconnaissance sur l'intégralité de l'exploitation et être certifié au niveau 2, les agriculteurs doivent mettre en place les seize exigences du niveau 2 sur toutes les autres activités de l'exploitation. Près de deux tiers des démarches reconnues

sont régionales et environ la moitié concerne spécifiquement les filières viticoles. Et ces filières sont encore plus présentes au niveau 3. L'agriculture raisonnée figure parmi les cinq démarches bénéficiant d'une reconnaissance totale au niveau 2. Les deux démarches ont en effet des points communs sur les enjeux de protection de l'environnement, mais le référentiel de l'Agriculture raisonnée couvre aussi d'autres thématiques non reprises dans

la certification environnementale : santé et sécurité au travail, maîtrise des risques sanitaires et bien-être des animaux, par exemple.

Un logo "Haute Valeur Environnementale" sera lancé d'ici la fin d'année par le ministère de l'Agriculture. Il permettra une communication des producteurs aux consommateurs et sera utilisable uni-

quement sur les produits issus des exploitations agricoles certifiées au niveau 3. Ce futur logo contribuera à une meilleure valorisation des engagements des agriculteurs dans cette démarche. Il reste néanmoins réservé au plus haut niveau du dispositif et ne permet pas à l'ensemble des agriculteurs ayant franchi le pas du niveau 2 de pouvoir communiquer sur leur engagement volontaire. ■

Stéphanie Weber, ARVALIS - Institut du végétal

Un logo
"Haute Valeur
Environnementale"
sera lancé d'ici
la fin d'année

Déjà 22 démarches reconnues !

Liste des démarches bénéficiant d'une reconnaissance dans le niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles :

• Reconnaissances totales :

Agriculture raisonnée, Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine (AREA), CriTERRES, Terr'Avenir et Qualenvi.

• Reconnaissances partielles :

Plante Bleue, les cinq associations régionales Terra Vitis, Vignerons investis en viticulture respectueuse de la vie et de l'environnement (VIVRE), Système de management de l'environnement (SME) du vin de Bordeaux, Charte Qualité des Pomiculteurs de France (QPF), Engagement Qualité Carrefour (EQC) Pommes, Fruits et Nature, Sud Nature et la Norme NF V01-007 (coopératives Les Fermiers d'Ancenis, SCARA, Valfrance, Rauzan et la cave des vigneron de Saumur).



EMBARGO RUSSE

La production locale et les importations de primeurs privilégiées

L'embargo décrété le 1^{er} juillet 2013 par la Russie a connu divers rebondissements. Cette première interdiction concernait uniquement les pommes de terre en provenance de l'Union européenne. Elle a été assouplie pour les plants au printemps 2014. La Russie a compensé le déficit en pommes de terre européennes par la hausse des achats de primeurs en deuxième moitié de campagne. En 2013-2014, les importations russes ont été originaires d'Égypte (32 %), de Chine (30 %), d'Azerbaïdjan (13 %) et d'Israël (3 %).

Suite aux sanctions européennes de cet été, la Russie a posé un embargo plus large le 7 août sur un groupe de produits agroalimentaires (dont la pomme de terre) en provenance des États-Unis, Canada, Union européenne, Norvège et Australie. Ce nouvel embargo a également été assoupli pour les plants le 20 août. Deux mois après sa mise en place, les opérateurs russes ont pu remplacer la majorité des produits interdits. Le contexte actuel ouvre une voie "royale" pour les producteurs locaux de

fruits, légumes et pommes de terre. Les grandes enseignes affirment qu'il n'y a actuellement pas de difficultés d'approvisionnement pour les cinq légumes "borchevoy nabor" (pommes de terre, carottes, oignons, choux et betteraves). Les chaînes de la GMS se tournent de plus en plus vers les producteurs locaux de Rostov, Krasnodar et Stavropol. D'après les

**Actuellement
aucune difficulté
d'approvisionnement**

prévisions du ministère de l'Agriculture russe, la récolte de pommes de terre en 2014 atteindrait 31,3 millions de tonnes (+ 4 % par rapport à 2013). Environ 80 % des surfaces russes sont détenues par de petites exploitations vivrières.

La situation globale sur le marché est cependant loin d'être stable. Les prix au détail augmentent malgré les mesures prises par les Pouvoirs publics. La dévaluation du rouble continue, provoquée par le reflux des cours du pétrole, la crise ukrainienne et les sanctions économiques occidentales. Le taux d'inflation, actuellement à 8 %, pourrait être encore plus important. ■

Source : Ubifrance

AGENDA

Du 17 au 29 novembre

Opération "La pomme de terre d'Alsace, délicieuse et solidaire"

Par l'Association des producteurs de pomme de terre d'Alsace (APPDTA)
www.fruits-legumes-alsace.fr

Les 19 et 20 novembre

Formation Arvalis Stockage et qualité

Boigneville (Essonne)
www.formations-arvalis.fr

Le 26 novembre

Réunion technique régionale sur la protection phytosanitaire

Amiens (Somme)
www.arvalis-infos.fr

Le 19 décembre

Réunion du Comité technique pomme de terre

Fresnes-lès-Montauban (Pas-de-Calais)
www.agriculture-npdc.fr

Le 28 janvier

Journée technique de la pomme de terre

Paris (XII^e)
www.arvalis-infos.fr

EN BREF...

Alsace

"La pomme de terre d'Alsace, délicieuse et solidaire"

Du 17 au 29 novembre, l'Association des producteurs de pomme de terre d'Alsace (APPDTA) organise l'événement "La pomme de terre d'Alsace, délicieuse et solidaire" avec le soutien de l'Etat et du CNIPT, en relation avec l'Ifla (Interprofession des fruits et légumes d'Alsace). Le principe est d'associer les 200 magasins membres de l'Ifla en proposant des îlots Alsace de pommes de terre. En contrepartie, les



membres de l'Association des producteurs de pomme de terre à la Banque Alimentaire. Une conférence de presse

est prévue le 17 novembre à Strasbourg pour expliquer la démarche. Elle sera suivie d'une Campagne radio de quinze jours sur France Bleu Alsace, Top Music et radio Dreyeckland. Affiches et PLV (stop-rayon...) de l'opération seront mises à la disposition des magasins.

Consommation des ménages

Baisse des prix, baisse des achats

Du 8 septembre au 5 octobre, les achats des ménages ont été moroses. Ils ont diminué de 10 % en volume par rapport aux deux campagnes précédentes et sont revenus au niveau de l'automne 2011. Le nombre de ménages acheteurs et, dans une moindre mesure, la fréquence d'achat ont baissé. La météo douce de septembre n'a probablement pas été favorable à la consommation. Les prix bas n'ont pas non plus stimulé les achats : le chiffre d'affaires du rayon est en recul de 30 % vs 2013 pour le total France. Le prix moyen a été com-

parable à la même période en 2011 : 0,68 €/kg en GMS, soit 0,20 à 0,30 €/kg en moins par rapport aux deux années précédentes. Les ventes des conditionnements de plus de 5 kg ont progressé (+ 13 % en volume en GMS) alors que les autres ont reculé. En cumul depuis août, les achats ont diminué de 4 % par rapport à la campagne précédente, et ce malgré la chute de 30 % des prix en GMS. En savoir plus

Pays-Bas

Hausse de la production de 10 %

Selon le Centraal Bureau voor de Statistiek, la récolte hollandaise de 2014 est provisoirement estimée à 3,8 millions de tonnes. L'augmentation de production est de 10 % par rapport à l'an dernier. Elle est à un niveau équivalent de la récolte de 2011. Le rendement moyen atteint 52 t/ha. Les surfaces avaient progressées de 3,5 % par rapport à 2013.

Source : Fiwap

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français-Stade expédition - 4 novembre

Variétés de consommation courantes

Bintje Bassin Nord non lavée cat. II 40-75 mm sac 25 kg	50-70 (=)
Div. var. cons Bassin Nord lavée cat. I 40-75 mm sac 10 kg	95-150 (=)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	280-350 (↘)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	300-400 (=)
Rouge France lavée cat. I + 35mm carton 12,5 kg	300-400 (=)

Marché français Bio-Stade expédition – 30 octobre

Chair ferme France biologique	700-1180 (↘)
Chair normale France biologique	750-760 (↘)

Export-Stade expédition - 3 novembre

Agata France lavable cat. I 40-70 mm sac 1 tonne	60-90 (↘)
Div. var. cons France lavable cat. I 40-70 mm sac 1 tonne	60-70 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	50-65 (=)
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	-

Rungis - 4 novembre

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	550-600 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	180-220 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	160-200 (=)

Industrie - 31 octobre

Bintje Bassin Nord non lavée + 35 mm frittible	10-20 (=)
Div. var. cons. Bassin Nord non lavée, tout venant 35 mm et + frittible	10-35 (=)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - 31 octobre

Destination industrie frites: tout-venant, vrac, frittible, départ, 40 mm +	-
Export: tout-venant, vrac, départ, qualité export, 40 mm +	40-60 (=)
Calibre 0-40 mm (indicatif)	-

Belgique (Fiwap/PCA) - 4 novembre

Bintje tout venant 35 mm + frittible vrac	15 (=)
---	--------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - 31 octobre

Prix moyen production	107,36 (↘)
-----------------------	------------

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél: 01 44 69 42 10
Fax: 01 44 69 42 11

Directeur de publication:
Florence Rossillion

Prix du numéro: 2€
Abonnement 1 an: 53€

Impression-Routage:
Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique:
Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution
ISSN n° 0991-3351

LES MARCHÉS À TERME

Eurex Francfort (€/t) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm, min 60 % 50 mm +

	28/10/14	29/10/14	30/10/14	31/10/14	03/11/14
Avril 2015	58	56	56	53	54
Juin 2015	67	66	67	65	67
Avril 2016	132	131	131	131	131